

Anton Pannekoek

La propriété publique et la propriété commune

(*Western Socialist*, novembre 1947)

L'objectif reconnu du socialisme est de prendre les moyens de production des mains de la classe capitaliste et de les mettre entre celles de la communauté des travailleurs. On appelle cet objectif parfois « la propriété publique » et parfois « la propriété commune » de l'appareil de production. Il y a pourtant, entre ces deux expressions, une différence prononcée et fondamentale.

La propriété publique est le droit de propriété, c'est-à-dire de disposition, exercé par un corps public qui représente la société, par un gouvernement, par le pouvoir d'Etat ou par quelque autre corps politique ; les personnes qui forment ce corps, hommes politiques, fonctionnaires, chefs, secrétaires, directeurs, sont les maîtres immédiats de l'appareil de production ; ils dirigent et règlent les moyens de production ; ils commandent les travailleurs. La propriété commune est le droit de disposition exercé par les travailleurs eux-mêmes ; la classe ouvrière (ce terme est pris ici au plus large de sa signification et fait référence à tous ceux qui prennent part au travail vraiment productif ; il inclut les employés, les fermiers, les hommes de science) est le maître immédiat de l'appareil de production, dirigeant, décidant et réglant la production qui est en fait leur travail commun.

Sous le régime de propriété publique, les travailleurs ne sont pas les maîtres de leur travail : peut-être sont-ils mieux traités et payés que sous le régime de propriété privée, mais ils sont malgré tout toujours exploités. L'exploitation ne veut pas simplement dire que les travailleurs ne reçoivent pas le produit entier de leur travail ; une grande partie de celui-ci doit toujours être utilisée pour l'appareil de production et pour les secteurs improductifs mais nécessaires de la société. L'exploitation a pour essence le fait que d'autres qui forment une autre classe disposent des produits et de leur distribution, qu'ils décident quelle part sera attribuée aux travailleurs comme salaires, quelle part ils retiennent pour eux-mêmes et pour d'autres effets. Sous le régime de propriété publique, ceci appartient à la régulation du processus de production, ce qui est la fonction de la bureaucratie. Ainsi, en Russie, la bureaucratie en tant que classe dirigeante est le maître de la production et des produits, et les travailleurs russes forment une classe exploitée.

Dans les pays occidentaux, on connaît seulement la propriété publique (dans quelques branches) de l'Etat capitaliste. On peut citer ici le célèbre écrivain « socialiste » G. D. H. Cole pour qui le socialisme équivaut à la propriété publique. Il a écrit :

« Toute la population ne serait pas plus capable que tout le corps des actionnaires dans une grande entreprise moderne de diriger une industrie (. . .) Il faudrait, sous un régime socialiste autant que sous le capitalisme développé, confier la direction des entreprises industrielles à des experts salariés choisis pour leurs connaissances spécialisées et leur habilité vis-à-vis de certaines branches du travail » (*An Outline of Modern Knowledge*, édité par Dr. W. Rose, 1931, p. 674).

« Il n'y a aucune raison pour supposer que la socialisation d'un secteur de l'industrie signifierait un grand changement dans son personnel de direction » (p. 676).

En d'autres mots : la structure du travail productif reste tel qu'il est déjà sous le système capitaliste ; les travailleurs restent soumis aux directeurs qui les commandent. Il est clair qu'il ne vient pas à l'esprit de l'auteur « socialiste » que « le peuple entier » consiste principalement en des travailleurs qui, en tant que producteurs, sont parfaitement capables de diriger les industries dans lesquelles ils travaillent.

On revendique quelquefois le contrôle ouvrier comme moyen de corriger le système de production géré par l'Etat. Mais voyons, le fait de demander le contrôle, la surveillance à un supérieur montre bien l'esprit de soumission d'objets désespérés soumis à l'exploitation. Ainsi donc, on peut contrôler les affaires d'un autre homme, mais on ne contrôle pas ses propres affaires, on les fait soi-même. Le travail productif, la production sociale est l'affaire authentique de la classe ouvrière. C'est le contenu de sa vie, sa propre activité. Elle-même pourrait s'en occuper si la police et le pouvoir d'Etat ne l'en empêchaient. Elle a les outils, les machines à sa disposition ; elle les utilise et les manie. Elle n'a besoin ni de maîtres pour la commander, ni de finances pour contrôler les maîtres.

La propriété publique est le programme des « amis » des travailleurs qui souhaitent remplacer l'exploitation dure du capitalisme privé par une exploitation modernisée plus douce. La propriété commune est le programme de la classe ouvrière seule, combattant pour son auto-libération.

Nous ne parlons pas ici bien sûr d'une société socialiste ou communiste où la production sera organisée de façon à ne plus être un problème, où chacun se servira de l'abondance des produits selon ses besoins et ses désirs et où le concept « propriété » aura complètement disparu. Nous parlons du moment où la classe ouvrière a conquis le pouvoir politique et social et fait face à la tâche d'organiser la production et la distribution dans des conditions extrêmement difficiles. Le combat de classe des travailleurs d'aujourd'hui et de demain sera fortement déterminé par leurs idées sur les objectifs immédiats – la propriété publique ou bien la propriété commune – à réaliser à ce moment-là même.

Si la classe ouvrière rejette la propriété publique, sa servitude et son exploitation avec, et demande la propriété commune et sa liberté et son auto-détermination, elle ne peut le faire sans remplir certaines conditions et désirs. La propriété commune implique tout d'abord que les travailleurs dans leur totalité sont les maîtres des moyens de production et les font fonctionner en un système de production sociale bien ordonné. Ensuite, elle implique que dans tous les ateliers, dans toutes les usines et toutes les entreprises, le personnel régleme son propre travail collectif en fonction de toute la production. Le personnel doit donc créer les organes grâce auxquels il dirigera en tant que personnel son propre travail, ainsi que la production sociale en général. L'institution de l'Etat et du gouvernement ne peuvent être utilisées pour ce but, car c'est essentiellement un organe de domination, qui concentre les affaires publiques entre les mains d'un groupe de dirigeants. Mais sous le socialisme, les affaires publiques consistent en la production sociale, aussi sont-elles l'affaire de tous, de chaque personnel, de chaque travailleur qui discuteront et décideront à tout moment de leur propre initiative. Leurs organes doivent se composer de délégués envoyés en tant que messagers de leur opinion, qui devront continuellement revenir rendre compte et rapporter les résultats obtenus dans les assemblées de délégués. Par l'intermédiaire de ces délégués, qui pourrait être rappelés et révoqués à tout moment, la liaison entre les masses travailleuses formées en groupes plus petits et plus grands peut être également établie et l'organisation de la production peut être également assurée.

De pareils corps de délégués, désignés communément par le terme « conseils ouvriers », constituent ce que l'on peut appeler l'organisation politique de la classe ouvrière qui se libère de l'exploitation. Ces corps ne peuvent pas être créés à l'avance ; ils doivent être formés suivant l'activité des travailleurs eux-mêmes au moment où ils en auront besoin. Ces délégués ne sont pas des parlementaires ni des dirigeants ou chefs, mais ce sont des médiateurs, des messagers spécialisés qui assurent la liaison entre les personnels des diverses entreprises et qui unissent leurs diverses opinions en une résolution commune. La propriété commune demande la direction commune de travail ainsi que l'activité productive commune. Ceci ne peut être réalisé que si tous les travailleurs participent à cette autogestion de ce qui est la base et le contenu de la vie sociale, et s'ils en viennent à créer les organes qui uniront la variété de leurs désirs en une seule action commune.

Puisque de tels conseils ouvriers devront à aucun doute jouer un rôle considérable dans l'organisation future de la lutte et des objectifs de la classe ouvrière, il vaut, pour tous ceux qui soutiennent la lutte sans compromis et la liberté de la classe ouvrière, la peine de leur prêter une attention et une étude profondes.